

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
COMITE DIRECTEUR
DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTS : MM. Maurice TEULIER, Kévin ASSEMAT, Pierre BALITRAND, Gérard DECEMBRE, Bernard FREJAVILLE, Bernard GIBERGUES, Joël LAUGIER, Alain PAUZIES, Arnaud PILLE, Alain PUEL, Jacques REYNES, Daniel SALESSE; Mmes Valérie BLAZY-MALATERRE, Christel ESPINASSE, Roselyne PORTAL, Véronique ROMULUS.

EXCUSE : M. Thierry OCULE

Ouverture de séance par Maurice TEULIER Président.

Compte rendu Assemblée Générale de la FFBB à Strasbourg.

C'est en compagnie de Gérard DECEMBRE que nous avons assisté à Strasbourg à l'AG de la FFBB les 5 et 6 juillet 2013.

Ce fut une AG très conviviale: le vendredi après-midi, nous avons rencontré les responsables des divers stands mis en place par la FFBB, à celui du Mini-basket, Gérard DECEMBRE en a profité pour échanger avec les responsables.

Pour ma part je me suis attaché à rencontrer les responsables de la commission des «services juridique et réglementaires» pour débattre d'un changement de nom d'un club Aveyronnais changement qui avait été refusé. Après avoir mis en avant les éléments qui avaient retenus un avis favorable du Comité, ainsi qu'une demande de réponse rapide d'accord, ou de raisons de refus, il m'a été confirmé qu'une réponse me serait formulée suite au comité directeur FFBB. C'est avec satisfaction que j'ai appris par un courrier de la FFBB en date du 26 juillet que le nouveau dénomiatif de ce club était enfin accepté.

Ensuite j'ai souhaité connaître les éléments que devait comporter une convocation à une commission de discipline de la Ligue des Pyrénées envers des responsables de clubs quand les faits reprochés impliquaient des licenciés mineurs? Là aussi des précisions m'ont été fournies et ont confirmé la position qui était la mienne dans un dossier concernant une CT de l'Aveyron. Je tiens à préciser que l'ensemble des commissions rencontrées sont toutes à notre écoute et qu'il est important d'avoir des dialogues avec l'ensemble, car si ensuite durant la saison sportive on leur fait appel les échanges sont plus faciles..

Le samedi matin AG avec prise de paroles des élus locaux et l'intervention de Jean-Pierre SIUTAT, tous les rapports présentés ont été adoptés. En soirée dîner de gala, moment apprécié des participants.

A G des clubs:

De nombreux clubs m'ont sollicité, mais n'étant pas disponible pour m'y rendre je n'ai participé qu'à deux, Rignac et Villefranche de Rouergue.

Réunion avec le Conseil Général le 2 juillet: Avec Alain PICHON, Serge BRU, Roland RIGAL, Nadine MERCADIER nous avons fait le point sur le contrat d'objectif, signé au mois d'octobre 2012, il s'avère que notre comité a atteint tous les objectifs fixés.

La réponse du montant de l'aide après la commission permanente de juillet 2013, nous est parvenue le 12 juillet, **un courrier du Conseil Général nous informant qu'après l'évaluation quantitative et qualitative des moyens que nous avons mis en œuvre et des résultats obtenus, il apparaît que l'ensemble des objectifs qui nous étaient assignés ont été totalement atteint**). Nous avons donc perçu un montant de **8000 €** correspondant à la totalité de l'aide.

Toujours en ce qui concerne le **Conseil Général**, j'ai appelé l'attention du Président du Conseil Général sur le fonctionnement de notre Comité, et lui ai demandé une subvention annuelle de fonctionnement. Lors de la réunion de la commission permanente de juillet 2013, il s'est prononcé sur une attribution d'un montant de **3600 €** après instruction de notre dossier.

Comité directeur de la Ligue du 31 août.

Premier Comité directeur de la saison, où les projets Ligue et FFBB nous ont été présentés. En ce qui concerne le 3X3 nous devons désigner un référent par Comité, qui aura en charge d'assurer le lien avec la Ligue. Il nous a été demandé de communiquer à la Ligue au plus tôt toutes les dates de nos événements (Calendriers de nos équipes seniors, finales de coupes, AG de notre Comité, Tournoi 3X3, stages et/ou rassemblements de jeunes).

La FFBB suite aux assises de février 2013 s'oriente vers la construction de la nouvelle charte des Officiels, chaque Comité se doit de constituer un groupe qui doit se composer de deux élus, un représentant de club un arbitre, un OTM, et donner le nom du coordonateur de ce groupe. Chaque Comité doit répondre à un questionnaire avant le 15 septembre.

La Ligue souhaite également que chaque Comité mette en place un plan de développement en adéquation avec celui de la Ligue, pour notre part il est en place et nous le réactualisons tous les ans.

E-marque (feuille de marque électronique): Elle sera effective à compter du 1^{er} septembre 2014 pour les clubs évoluant en championnat Régional seniors et championnat interdépartemental jeunes. Notre Comité doit identifier une personne qui participera au groupe de travail de la Ligue et qui par la suite assurera une formation dans notre Comité. Je serais Jeudi 5 Septembre à 19h30 à la Maison du basket à Toulouse accompagné de Kévin ASSEMAT à une réunion où nous aborderons : La stratégie des désignations- Les observations- Les classements- Nos questions...on abordera également la formation à l'E-marque. Nous devons par la suite consulter les clubs qui souhaiteraient acquérir un ou plusieurs ordinateurs portables outils indispensables à l'E-marque, la Ligue pourrait alors proposer un achat groupé pour obtenir un moindre coup d'acquisition.

URGENT: Nous devons fournir à la Ligue le listing des animateurs, initiateurs.

Dates à retenir: 13/14/15 juin 2014 All Stars à Colomiers; 28 juin 2014 AG Ligue; fête nationale du Mini basket possibilité sur l'ensemble du mois de Mai 2014; AG de la FFBB 10/11/12 et 13 Octobre 2014 à l'Ile de la Réunion.

COURRIERS CDOS

Comme chaque année, il organise la soirée du mouvement sportif Aveyronnais, celle-ci se déroulera vendredi **29 novembre 2013** à RODEZ. **Nous devons proposer une personne avant le 15 septembre.**

Au cours de cette même soirée, la FFMJS (**Fédération Française des Médailleurs Jeunesse et Sports**) met en place six challenges: le challenge **féminin**, le **challenge jeune dirigeante/et jeune dirigeant**, le **challenge dirigeante et dirigeant**, le **challenge jeune arbitre bénévole**.

COMMISSION TECHNIQUE

Alain PUEL

Plusieurs projets sont en cours comme le championnat loisir, le label départemental mini-basket, le tournoi 3X3,...

Journée de recyclage pour les arbitres départementaux : dimanche 15 septembre à La Primaube et samedi 21 septembre à Druelle de 9h00 à 12 heures.

Recyclage des OTM départementaux: dimanche 15 septembre 2013 de 8h30 à 17H30 sur le tournoi de l'ALBA à Capdenac.

COMMISSION SPORTIVEAlain PAUZIES

Voici aussi les liens de tous les documents :

<http://cdbb12.free.fr/calendriers/seniors-departement/2013-2014/poules-seniors-2013-2014.pdf>

<http://cdbb12.free.fr/calendriers/championnat-jeunes/2013-2014/infos-brassages-jeunes-2013-2014.pdf>

<http://cdbb12.free.fr/calendriers/2013-2014-calendrier-general.pdf>

<http://cdbb12.free.fr/reglements-part/seniors-departement/2013-2014/2013-2014-reglements-sportifs-particuliers-seniors-departementaux.pdf>

<http://cdbb12.free.fr/cdamc/2013-2014/2013-2014-reglement-caisse-de-pe>

COMMISSION MINI-BASKETGérard DECEMBRE

Réunion des clubs Mini-Basket le Jeudi 19 septembre à 19 heures au au Siège du Comité départemental: tous les clubs sont invités à participer à cette réunion afin de discuter, proposer, débattre... sur tout ce qui touche au Mini-basket.

Des décisions importantes peuvent être prises, nous vous demandons donc la présence d'au moins un représentant de votre club.

Ordre du Jour: Préparation de la saison 2013-2014; questions diverses.

TRESORERIEBernard FREJAVILLE

Suite à l'ajustement des comptes de la caisse de péréquation 2012/2013, le Comité est dans l'obligation de prélever 25 € à chaque club (Accord du Comité Directeur). Nous le regrettons et mettons tout en œuvre pour que cela ne se reproduise pas en 2013/2014.

RÈGLEMENT DE LA CAISSE DE PÉRÉQUATION SAISON 2013/2014

Préambule:

La caisse de péréquation est constituée et gérée par le Comité Départemental de Basket-Ball. Elle est relative au règlement des frais :

· d'arbitrage de la saison régulière pour les divisions Seniors (Départementale 1 et Départementale 2)

Le Comité Départemental reversera aux arbitres les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation.

Chaque groupement sportif concerne devra fournir au Comité un R.I.B. ou R.I.C.E. a son engagement.

Chaque officiel devra fournir au Comité un R.I.B. ou R.I.C.E. avec les papiers administratifs de début de saison.

Le calcul du forfait annuel se fait uniquement sur les rencontres du calendrier. Il ne prend pas en compte l'indemnisation pour les rencontres de Coupe de l'Aveyron.

Article 1 - Détermination du forfait annuel

Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes, du nombre de rencontres à disputer, du déplacement kilométrique moyen de la division, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre.

Ce montant ne prend pas en compte les frais de gestion correspondant à la gestion des désignations et des frais bancaires qui, pour cette saison, seront pris en charge par le Comité. Il sera réévalué chaque saison en fonction du montant de la saison précédente.

Article 2 - Versement du forfait annuel

Chaque saison, les clubs seront informés du forfait annuel fixé pour chacune de leurs équipes concernées.

Pour les frais d'arbitrage, ce forfait sera versé en 4 fois sur un appel de fond du trésorier selon les modalités suivantes :

- au 22 septembre : 25%
- au 30 novembre : 25%
- au 15 février : 25%
- au 15 avril : 25%

Article 3 - Pénalité financière en cas de non-paiement

Tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière de 3% sur les sommes appelées non payées.

Article 4 - Bilan annuel

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif, par division, au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle du Comité.

Règlement de la Caisse de péréquation Saison 2013/2014 Page 1 de 3

Article 5 - Comptes en fin de saison

En fin de saison, le Comité calculera le montant exact des frais pour la saison écoulée.

En cas de solde excédentaire pour la division, le Comité remboursera à part égale les clubs de la division.

En cas de solde déficitaire, il fera appel aux Clubs, à part égale, si nécessaire.

Article 6 - Indemnisation des officiels

Les officiels seront indemnisés par le Comité de l'Aveyron sous forme de virement bancaire ou postal.

Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E.

Les virements seront effectués tous les mois (le 10 du mois), après contrôle de la Commission Sportive et du répartiteur de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque.

Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.

Article 7 - Désignations multiples pour les arbitres

En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée – Couplé Régional ou U20 –U17) , les équipes en présence pour la rencontre non concernée indemniseront les arbitres uniquement pour l'indemnité de rencontre. L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait départemental.

Article 8 - Forfait simple

Attention !! : En cas de forfait d'une équipe, l'équipe défaillante devra en plus des pénalités de la commission sportive ou juridique, régler le forfait départemental de la rencontre.

- S'il s'agit de l'équipe visiteuse, le montant du forfait départemental de la rencontre lui sera réclamé en sus et l'équipe locale se verra rembourser du même montant
- S'il s'agit de l'équipe locale, le montant du forfait départemental de la rencontre restera acquis.

Article 9 - Forfait général

En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse de péréquation sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.

Article 10 - Limitation kilométrique

Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, le Comité fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation kilométrique pour une journée de championnat.

Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.

Article 11 - Absence de l'officiel

En cas d'absence d'un (des) officiel(s), le forfait départemental de la rencontre restera acquis par la caisse de péréquation.

Règlement de la Caisse de péréquation Saison 2013/2014 Page 2 de 3

Article 12 - Montant annuel forfaitaire / forfait départemental

Départemental Masculins 1: montant annuel 1 200,00 €; quart 300,00 €; forfait départemental 110,00 €.

Départemental Masculins 2: montant annuel 900,00 €; quart 225,00 €; forfait départemental 80,00 €

Départemental Féminin 1: montant annuel 1 200,00 €; quart 300,00 €; forfait départemental 110,00 €.

Départemental Féminin 2: montant annuel 900,00 € ; quart 225,00 € ; forfait départemental 80,00 €.

Article 13 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité Départemental après étude par la Commission des Finances et la C.D.A.M.C.

COMMISSION LOISIR

Joël LAUGIER

Le comité départemental de basket de l'Aveyron met en place un nouveau championnat pour la saison 2013-2014.

Le principe de ce championnat est d'ouvrir l'accès à la pratique à tout type de pratiquant n'étant pas en phase avec la compétition: âge, manque de temps, peu de pratique, rythme trop important, ...

Cette offre de pratique cherche à rendre le basket accessible à tous ceux qui ont arrêté pour diverses raisons, mais également aux parents totalement novices, aux dirigeants désireux de pratiquer, aux anciens joueurs en manque de ballon, etc...

Voici quelques précisions sur cette formule:

- Mixité
- Créneau de rencontre étendu du mercredi soir, au dimanche après-midi.
- Gestion de l'arbitrage par le club recevant (possibilité de faire la demande d'arbitre officiel)

Une réunion est prévue afin de vous présenter les tenants et les aboutissants de cette nouvelle action :

Le Jeudi 26 septembre 2013 à 19 heures au comité départemental de Basket.

OPERATION BASKET ECOLE

Daniel SALESSE

Journée scolaire à St Cyprien/Dourdou le 18 septembre 2013.

**PROCHAINE REUNION
DU COMITE DIRECTEUR
MARDI 1er OCTOBRE 2013**

**À 18 heures
Au Siège du Comité**

La Secrétaire Générale

Christel ESPINASSE